publica

PUBLICA VOUS INFORME N° 1 – 2025





Dr Doris Bianchi
Directrice de PUBLICA

Chère lectrice, cher lecteur,

Vous êtes peut-être comme moi et vous trouvez que certains événements qui se passent actuellement dans le monde sont très inquiétants. Mais réflexion faite, il y a aussi beaucoup de choses qui rassurent. Je suis par exemple rassurée par le fait que le degré de couverture de nos caisses de prévoyance se soit rétabli. Fin 2023, trois caisses de prévoyance étaient encore en situation de découvert. À l'heure où j'écris ces lignes, toutes les caisses de prévoyance présentent un degré de couverture supérieur à 100 pour cent. Aucune mesure d'assainissement n'est donc nécessaire, mais nous travaillons en permanence, en collaboration avec la Commission de la caisse et les organes paritaires, pour stabiliser la situation financière des caisses de prévoyance.

À propos de situation financière: lors de votre départ à la retraite, vous avez décidé de percevoir une partie ou la totalité de votre avoir de vieillesse sous forme de rente. Ce choix est certainement rassurant pour vous, car nous vous verserons votre rente jusqu'à la fin de votre vie.

Nous constatons que de plus en plus de personnes retirent leur avoir de vieillesse sous forme de capital et veulent veiller elles-mêmes à ce que cet argent suffise pour toute leur vie. Pourquoi? 1400 personnes retraitées ont accepté de nous donner des informations sur leurs motivations. Vous découvrirez les raisons dans cette revue. Mais une chose est certaine, la grande majorité de ces personnes sont satisfaites de leur décision.

Je vous souhaite une heureuse année 2025. L'image ci-dessus représente la Badenerstrasse 50 à Zurich, un objet de notre portefeuille immobilier. Notre apprentie médiamaticienne Chiara l'a dessiné pour la carte de vœux de fin d'année destinée à nos partenaires commerciaux.

Cordiales salutations,
Doris Bianchi
Directrice de PUBLICA

Raisons de l'augmentation des retraits en capital

Les personnes actives assurées chez PUBLICA doivent encore décider si elles souhaitent percevoir leur avoir de vieillesse sous forme de rente ou de capital. En tant que lectrice ou lecteur de la revue, vous avez opté pour une rente ou pour une combinaison de rente et de capital. La rente vous est versée par PUBLICA à vie. C'est la raison pour laquelle nous sommes en contact avec vous et vous faisons parvenir cette revue. Chez PUBLICA, nous constatons que les personnes qui partent à la retraite choisissent de plus en plus l'option du retrait en capital. Pour quelles raisons? Nous avons effectué un sondage.

Retirer son avoir de vieillesse sous forme de capital, c'est ce que font de plus en plus de personnes chez PUBLICA.

Ces dernières années, les chiffres suivants ont augmenté:
– le nombre de personnes retirant la totalité ou une partie de leur capital,
– le taux de retrait en capital, c'est-à-dire le capital total retiré par rapport à l'avoir de vieillesse,
– le montant moyen versé par personne.

La tendance au retrait en capital n'est pas propre à PUBLICA, elle s'observe également dans d'autres caisses de pensions: selon la statistique des caisses de pensions de l'Office fédéral de la statistique (OFS), les retraits en capital lors du départ à la retraite ont nettement augmenté ces dernières années. En 2022, 54 273 personnes retraitées ont perçu au total 13 milliards de francs sous forme de capital, soit 15,4 pour cent de plus que l'année précédente. En 2023, le volume des prestations en capital à la retraite a encore augmenté pour atteindre 14,8 milliards de francs, soit le niveau le plus élevé de ces dernières années.

80 pour cent perçoivent une rente totale ou partielle

Fabio Haufler a dirigé l'étude chez PUBLICA et constate: «Le besoin de retirer le capital est évident». En 2021, PUBLICA a simplifié le processus de retrait. En tant que caisse de pensions consciente de ses responsabilités, PUBLICA a examiné les raisons de l'augmentation des retraits en capital – afin de pouvoir réagir, le cas échéant, en proposant des solutions adaptées. La rente est-elle un modèle en voie de disparition? «Au contraire», dit Fabio Haufler. «La part de l'avoir de vieillesse convertie en rente diminue certes continuellement. Mais en 2023, 80 pour cent de toutes les personnes qui sont parties à la retraite ont encore opté pour une rente – complète ou partielle». Autrement dit, sur l'avoir de vieillesse des personnes qui partent à la retraite, deux francs sur trois sont actuellement versés sous forme de rente. Une rente est versée à vie – et donne droit à des prestations de survivants. En cas de retrait en capital, on assume soi-même le risque dit de longévité ainsi que les risques liés aux marchés financiers.

«80 pour cent des personnes optent pour une rente totale ou partielle.»



Dr Fabio Haufler
Auteur de l'étude

Impôts et stratégies de placement individuelles au premier plan

PUBLICA a interrogé des personnes qui ont pris leur retraite au cours des dix dernières années. Les 1400 réponses anonymes reçues montrent que les raisons de retirer le capital sont multiples. Les considérations fiscales sont la raison la plus fréquente, suivies par la possibilité de mettre en œuvre une stratégie de placement propre et le besoin de liquidités après la retraite. Pour prendre leur décision, les personnes interrogées ont eu nettement plus souvent recours à un conseil externe ces dernières années.

Une grande majorité satisfaite de sa décision

Plus de 90 pour cent des personnes interrogées prendraient à nouveau la même décision. Les personnes qui ont choisi une rente apprécient la sécurité et le revenu régulier. De plus, elles ne souhaitent pas s'occuper du placement de leur argent.

Personnes assurées actives: la plupart n'y réfléchissent pas encore

Et les personnes assurées actives, qu'en pensent-elles? Les résultats de l'enquête menée par PUBLICA auprès des personnes assurées en septembre 2024 fournissent des renseignements à ce sujet. 43 pour cent indiquent ne pas encore y avoir réfléchi, 26 pour cent préfèrent une forme mixte entre rente et capital, 18 pour cent une rente et 13 pour cent le retrait de la totalité du capital. PUBLICA s'est également renseignée sur les besoins potentiels futurs. La protection financière des survivants en cas de décès est très importante pour les personnes assurées.

Améliorer l'offre d'informations

La décision concernant la perception de la rente ou du capital est prise une fois pour toutes. Il est impossible de revenir en arrière. PUBLICA ne peut pas influencer la plupart des raisons invoquées par les personnes retraitées pour justifier le versement d'un capital, et en particulier les impôts, qui sont la raison la plus fréquemment citée. Ce que PUBLICA se propose de faire

dans tous les cas: améliorer l'offre d'informations pour les personnes assurées actives, afin qu'elles puissent prendre une décision sur la base d'informations fondées de PUBLICA.

Pouvoir vivre avec son revenu à un âge avancé
La nette majorité des personnes interrogées se disent satisfaites de leur décision. Toutes ces personnes ont pris leur retraite au cours des dix dernières années. Quelle est la situation financière des personnes âgées sur le long terme? Carlo Knöpfel est bien placé pour le savoir. Il est professeur de politique sociale et de travail social à la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse et traite la question de savoir comment concevoir la politique de la vieillesse et le travail auprès des personnes âgées afin que tout le monde puisse vieillir dans la dignité. «Nous faisons une distinction entre les soins, l'aide et l'accompagnement», explique Carlo Knöpfel. Les soins sont les soins de santé, l'aide peut être financière, comprendre des prestations en nature comme un déambulateur ou être très concrète comme les courses ou le service de repas. Quant à l'accompagnement, il met l'accent sur les aspects sociaux. «L'accompagnement permet aux personnes âgées de vivre plus facilement de manière autonome, même si elles n'ont peut-être pas encore nécessairement besoin de soins».

«Il se peut qu'on doive un jour payer pour bénéficier d'un accompagnement.»



Dr Carlo Knöpfel,
professeur à la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse

L'accompagnement coûte du temps et de l'argent
L'accompagnement peut donc consister à aller faire des courses, à emmener une personne âgée à un concert ou simplement à avoir une conversation agréable et détendue avec quelqu'un. Mais l'accompagnement peut aussi être une tâche très exigeante, par exemple pour la ou le partenaire, si l'autre personne est atteinte de démence. Il faut faire la distinction entre les prestations d'accompagnement formelles fournies par des personnes spécialement formées à cet effet et les prestations informelles fournies par les proches, les amis et les voisins.
Mais dans quelle mesure cela est-il pertinent pour les personnes retraitées?

Informations supplémentaires
publica.ch/fr/renteoucapital
bienvieillir.ch

D'une part, en raison du **changement démographique**:
– de plus en plus de personnes atteignent un âge avancé et restent plus longtemps à domicile,
– le nombre de personnes très âgées est en nette augmentation et
– un nombre croissant de couples de retraités n'ont pas d'enfants.

D'autre part, à cause du **changement social**:
– la taille des familles diminue, les générations vivent plus loin les unes des autres,
– les relations entre générations deviennent plus individuelles, plus autonomes et plus indépendantes,
– les femmes sont de plus en plus actives professionnellement.

«Lorsque le réseau social se réduit avec l'âge, on peut se retrouver dans la situation de devoir payer pour bénéficier d'un accompagnement», explique Carlo Knöpfel. Tout le monde ne peut pas se le permettre. Sur le plan politique, les choses bougent: en septembre 2024, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LPC). Les retraitées et retraités qui perçoivent des prestations complémentaires doivent avoir droit à des prestations qui leur permettent de vivre de manière autonome. En outre, Carlo Knöpfel a un conseil pratique à donner pour se sentir moins seul lorsque l'on est âgé: «Commencer très tôt à entretenir de bonnes relations avec le voisinage. Cela permet de compter sur des personnes serviables en cas de besoin.»

Annoncer un partenariat de vie

Vous vivez en partenariat et souhaitez assurer votre partenaire si vous venez à décéder? Dans ce cas, veuillez nous annoncer votre partenariat – via le portail pour les bénéficiaires de rente ou le formulaire sur notre site web. Ce n'est que si nous recevons l'annonce de votre vivant que votre partenaire aura droit à une rente, pour autant que votre partenariat ait duré au moins cinq ans.

Informations supplémentaires
publica.ch/fr/partenariatdevie

Patrick Bonadei dirige la division Prévoyance



Depuis juin 2024, Patrick Bonadei est responsable de la division Prévoyance chez PUBLICA. Il a obtenu un Bachelor of Science en mathématiques et un Master of Science en statistiques à l'Université de Berne et est au bénéfice de plusieurs années d'expérience en tant qu'expert en assurances de pension. Avant PUBLICA, il a notamment travaillé pour l'entreprise de conseil AON Suisse SA et pour Swiss Life Pension Services AG.

Obligation d'informer

Les personnes au bénéfice d'une rente sont tenues de nous annoncer par écrit, en mentionnant le numéro AVS et leur ancien employeur:

- tout changement de domicile et d'adresse de paiement;
- l'abandon du lieu de domicile en Suisse (avec copie de déclaration de départ faite au contrôle des habitants);
- tout nouveau transfert de domicile en Suisse (avec copie de l'annonce);
- toute modification ayant une influence sur le droit à la rente, par exemple divorce, mariage, décès d'une ou d'un partenaire, décès d'enfants pour lesquels il existe un droit à une rente pour enfant ou un droit à une rente d'orphelin, interruption ou fin de la formation d'enfants pour lesquels des prestations étaient encore accordées après l'âge de 18 ans;
- les droits à des prestations de l'assurance-invalidité, de l'assurance militaire, de l'assurance-accidents ou d'assurances sociales étrangères.

En respectant votre obligation d'informer, vous évitez la restitution ou le versement tardif de la rente.

Contact
Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57, 3007 Berne
T +41 (0)58 485 21 11
info@publica.ch, publica.ch

Degrés de couverture en hausse

Fin décembre 2023, trois des onze caisses de prévoyance de l'institution collective PUBLICA étaient encore en découvert. Un découvert est considéré comme limité si l'on peut s'attendre à ce qu'il soit résorbé dans les cinq ans. Cela concerne les trois caisses de prévoyance de la Confédération, du domaine des EPF et de METAS. Le degré de couverture exprime le rapport entre la fortune disponible d'une caisse de pensions et ses engagements. Nous présentons dans le tableau les degrés de couverture de l'institution collective et des caisses de prévoyance à fin 2023.

	Degré de couverture 2023
Institution collective PUBLICA	98,3%
Domaine des EPF	99,3%
IPI	109,8%
Swissmedic	100,9%
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision	100,2%
FINMA	100,5%
IFSN	101,4%
Musée national suisse	101,4%
METAS	97,9%
Confédération	97,5%
Organisations affiliées	102,4%
Caisse de prévoyance fermée	100,6%

Fin novembre 2024, toutes les caisses de prévoyance présentaient un degré de couverture supérieur à 100 pour cent. Cette évolution positive est surtout due à la bonne performance de la fortune de placement, qui s'élevait à un peu plus de 6 pour cent. Les actions et les métaux précieux, en particulier, y ont contribué de manière déterminante. En ce qui concerne les actions, on constate des différences régionales considérables: les actions américaines ont réalisé le rendement le plus élevé parmi les principaux marchés, avec un peu moins de 30 pour cent (de janvier à novembre 2024). La croissance du secteur technologique, les bénéfices robustes des entreprises et les perspectives conjoncturelles optimistes ont été les moteurs de cette performance. En revanche, les actions européennes et suisses ont rapporté à peine 10 pour cent. L'or a fortement progressé (environ 30 pour cent), les incertitudes géopolitiques, l'inflation élevée et les spéculations sur les taux d'intérêt ayant stimulé la demande de cette valeur refuge. Malgré la reprise des degrés de couverture, aucune des caisses de prévoyance ne dispose de réserves suffisantes pour financer une compensation ordinaire du renchérissement sur les rentes.

Dates de versement

Les rentes sont versées au plus tard le 10 du mois sur le compte bancaire ou postal de la personne ayant droit à une rente.